

Réalisation avec TNG du dictionnaire généalogique d'une paroisse ou d'une localité à partir des actes BMS originaux.

Saisie d'un acte de baptême.

Qu'est-ce qu'on trouve dans un acte de baptême en particulier au début d'une paroisse ?

En général, on trouve le nom d'un couple de parents, probablement marié ailleurs dans une autre paroisse qui font baptiser leur enfant et le nom de baptême de leur enfant, les noms des parrain et marraine, la profession du père, le nom du célébrant et les signatures.

1. Dans TNG, il faut créer une famille et indiquer avec la date de l'acte de baptême le lieu de résidence du père et la source de renseignement. La profession du père, la même date, le lieu de la profession et la source de renseignements.

2. Avec TNG, dupliquer les renseignements de la résidence pour la mère sauf la profession du père qui ne doit pas être dupliquée dans la fiche de la mère.

3. Joindre l'enfant à sa famille.

4. Ajouter la date et le lieu de naissance de l'enfant et la source de renseignements

5. Ajouter la date et le lieu de l'ondoiement, le cas échéant, et la source de renseignements

6. Dans la note pour l'ondoiement, ajouter les renseignements concernant l'ondoiement, le cas échéant. *Ondoyé en danger de mort par la sage-femme* ou *Ondoyé par Joseph Bleau, etc. etc. etc.*

7. Ajouter la date et le lieu de baptême de l'enfant et la source de renseignements.

8. Dans la note pour le baptême, indiquer p/m le nom du parrain et le nom de la marraine – Par le nom du prêtre ptre.

9. Mention sociale¹ du parrain et de la marraine dans la fiche de l'enfant et autres témoins sauf les parents si ces personnes sont déjà saisies au fichier bien que ce soit improbable au début de la paroisse mais fort possible par la suite.

10. Rappel - Avant d'enregistrer la fiche, ajouter la source de renseignements à chacun des événements de la fiche relevés dans l'acte de baptême si ce n'est pas encore fait.

- Ne pas oublier que les parents ont pu arriver dans la paroisse avec leurs enfants aînés donc le premier baptême d'un enfant dans la paroisse ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit du premier enfant du couple.

¹ Les mentions sociales sont des hyperliens entre les différents acteurs de la paroisse saisis au dictionnaire généalogique. Parrain et marraine au filleul, témoin au mariage et vice-versa.

- Si les parents ne se sont pas mariés dans la paroisse, il est possible de rechercher la date et le lieu de leur mariage ailleurs pour avoir une idée du temps écoulé depuis leur mariage et la date du premier baptême d'un de leurs enfants dans la paroisse. Cette chronologie permet aussi de prévoir la naissance et le nombre probable des enfants aînés de la famille, probablement un chaque année, qui ne sont pas nés dans la paroisse.
- Si on décide de saisir les détails entourant le mariage des parents en dehors de la paroisse, il faut procéder comme pour la saisie de n'importe quel autre acte de mariage avec les détails pertinents (Voir la saisie d'un acte de mariage).
- Autant que possible, ne jamais saisir un mariage sans indiquer aussi le nom des parents des conjoints même s'ils résident ailleurs ce qui doit aussi être indiqué (la date et le lieu de résidence). Ces détails peuvent s'avérer utiles dans les cas où les grands-parents sont aussi mentionnés ultérieurement comme parrain, marraine ou témoin dans un acte. À chaque occasion, il faut indiquer la date, le lieu de résidence et la source de renseignements.
- Parfois, un enfant aîné né ailleurs peut aussi être mentionné comme parrain ou marraine d'un enfant plus jeune de la famille né et baptisé dans la paroisse. Il faut l'ajouter à ses parents sans autre détail que la date et le lieu de sa résidence au moment du baptême avant de pouvoir l'ajouter en mention sociale dans la fiche de l'enfant baptisé.
- Au fur et à mesure de la saisie des baptêmes, TNG construit automatiquement le répertoire des naissances et des baptêmes de la paroisse.
- Éventuellement, il faudra chercher d'abord la fiche d'une famille dans TNG avant d'y ajouter un enfant. On ajoute des enfants aux familles et non l'inverse.
- Dans TNG, Un couple constitue une famille. Parfois, une famille est constituée d'un seul parent, le père ou la mère de la famille.
- Se faire très discret sur la présence ou non du père et sur le fait que des gens ont signé ou n'ont pas signé l'acte. Détails très secondaires mais utiles à l'interne quand il s'agit d'identifier deux homonymes de la paroisse cités dans un acte.

Saisie d'un acte de sépulture.

Qu'est-ce qu'on trouve dans un acte de sépulture ?

On trouve généralement la date des funérailles à l'église paroissiale au début de l'acte, le nom de la personne décédée, son statut civil (marié ou célibataire), le nom du conjoint le cas échéant, la date de l'inhumation, même que la date du début de l'acte dans le cimetière paroissial, la date du décès dans la paroisse, l'âge déclaré au décès, le nom des témoins à l'inhumation, parfois la cause du décès, les témoins à l'inhumation et le nom du prêtre célébrant.

- Dans TNG, on recherche d'abord une famille si la personne décédée était mariée ou la famille de l'enfant décédé (les parents). Si ces renseignements ne sont pas déjà saisis, il faut les saisir sans faire quelque autre recherche que ce soit pour des événements qui n'ont pas eu lieu dans la paroisse. On saisit la date de l'acte et le lieu de résidence à la fiche du conjoint ou à la fiche du père

de l'enfant au moment du décès. On duplique pour la fiche de la mère si elle est toujours vivante. On saisit la profession du père si elle est indiquée dans l'acte de sépulture avec la date de l'acte et la paroisse. La résidence et la profession sont des événements complémentaires dans TNG. Il faut parfois aussi utiliser le décès ou la naissance en événement complémentaire plutôt que événement de base lorsque les dates des événements sont identiques; ondoisement avant décès et après naissance, inhumation après le décès et les funérailles et non pas avant les funérailles sauf si à une date antérieure et funérailles célébrées à une date postérieure à celle de l'inhumation. Il faut respecter la chronologie des événements dans la fiche TNG pour que les événements aient du sens.

- Dans TNG, on indique l'âge déclaré au décès dans le champ note des funérailles
- Dans TNG, on indique le nom des témoins et le célébrant à l'inhumation dans le champ note de l'inhumation
- Dans TNG, le champ note de la date et du lieu de décès doit toujours rester vide.
- Dans TNG, il faut toujours ajouter la source de renseignements à chaque événement. TNG permet de dupliquer la source lorsqu'elle est la même pour chaque événement
- Les actes de sépultures peuvent parfois se présenter différemment. Il faut saisir les renseignements en conséquence.
- Peu importe les saisies de renseignements qui sont faites dans une fiche de probant, il faut toujours chercher à uniformiser l'affichage des renseignements qui sont publiés avec TNG dans le but de faciliter les recherches par le moteur de recherche.
- Il faut faire attention à la référence dans les sources de renseignements lorsqu'un acte paraît en partie sur une image et en partie sur l'image suivante. Le numéro de l'image change. Exemple, 12151074 depuis le début de l'image mais l'acte de la fin est en partie sur cette image et en partie sur l'image suivante. Donc, chacun des événements de cet acte devra porter la source identique mais la référence portera le numéro 12151074/75. Pour les actes suivants, la référence portera le numéro 12151075.
- Dans TNG, il faut aussi normaliser l'orthographe des noms de famille et des prénom. Les noms de famille et les prénoms sont souvent écrits de différentes façons dans les actes. Il faut déterminer une façon unique d'écrire un nom de famille ou un prénom et ajouter en surnom ou en suffixe dans la fiche l'orthographe du nom trouvé. Ceci également pour faciliter les recherches par le moteur de recherche.
- Dans tous les cas, il faut un bon sens d'observation, du discernement et un peu d'imagination..
- Dans une fiche TNG, le décès se présente en trois événements qu'il faut renseigner : le décès, les funérailles et l'inhumation ou la crémation.
- Les actes de sépultures peuvent parfois se présenter différemment. Il faut saisir les renseignements en conséquence.

Saisie d'un acte de mariage.

Dans TNG, les événements de mariage sont saisis dans une fiche différente. La fiche de la famille. Chaque mariage est une famille en soi.

Qu'est-ce qu'on trouve dans un acte de mariage ?

Quand on lit un acte de mariage, on a de quoi saisir plusieurs renseignements. Certains actes sont avares de renseignements alors que d'autres actes ressemblent à un discours politique. On voit aussi souvent une nette différence entre les mariages des notables de la paroisse et les mariages des paroissiens ordinaires. Ces nuances ne doivent jamais paraître dans la saisie de ces renseignements avec TNG. Tous les mariages sont égaux en droit.

Dès le début de l'acte, on trouve généralement la date du mariage, le nom d'un conjoint, son statut civil, sa profession, le nom de ses parents, d'une part, le nom de la conjointe, son statut civil, le nom de ses parents, d'autre part, le nom des témoins et le nom du célébrant. Mais parfois, on trouve aussi la déclaration d'un contrat de mariage, la profession de l'une ou l'autre des personnes citées dans l'acte, sa relation familiale avec l'un ou l'autre des époux. C'est souvent aussi une occasion d'ajouter des frères et sœurs aînés ou des parents identifiés dans l'acte à une famille déjà établie dans la paroisse. Il y a parfois autant de date et de lieu de résidence à ajouter dans les fiches qu'il y a de personnes citées dans l'acte de mariage.

- La résidence est un événement complémentaire dans une fiche et on doit y ajouter la source, le cas échéant, la même que celle du mariage.

- La profession, date et lieu est aussi un événement complémentaire dans une fiche. On doit toujours y indiquer également la source de renseignements. On n'invente rien en généalogie. Tout est réel et doit être prouvé.

- Il ne faut pas oublier dans un mariage les mentions sociales.

À propos de TNG

Si vous avez des doutes quant à la façon d'utiliser TNG pour saisir des actes ou quoi d'autre, mieux vaut vous renseigner tout de suite auprès d'un collègue qui connaît très bien l'outil plutôt que d'avancer dans la production d'un ouvrage qui vous mettra ensuite dans l'embarras parce qu'il ne paraît pas dans les normes acceptables. TNG est un outil de publication généalogique; toute la planète peut voir ce que vous faites par le réseau Internet.

- Idéalement, s'associer à un autre généalogiste permet de faciliter le travail et permet d'éviter les erreurs si les deux échangent des renseignements et se surveillent.

Pour de l'aide en ligne : Jacques Blaquièrre – info@gensdupays.ca ou jacques@blaquiere.org